

TiGenix annonce le paiement final en actions pour l'acquisition de sa plateforme cardiaque

Louvain (BELGIQUE) – 12 juin 2017, 7:00 h CEST – TiGenix NV (Euronext Brussels et NASDAQ: TIG), une société biopharmaceutique de pointe spécialisée dans l'exploration de propriétés anti-inflammatoires des cellules souches allogéniques, ou provenant de donneurs, pour le développement de traitements novateurs pour des pathologies médicales sérieuses, annonce aujourd'hui un paiement d'étape de 5 millions d'euros en nouvelles actions TiGenix à Genetrix suite à l'acquisition de la plateforme cardiaque qui a eu lieu en juillet 2015.

Sur la base de la convention de contribution Coretherapix conclue entre TiGenix et Genetrix le 29 juillet 2015, Genetrix peut recevoir un paiement d'étape de 5 millions d'euros à compter du moment où le rapport d'étude de l'essai clinique CAREMI est disponible.

CAREMI est le premier essai clinique chez l'homme dont l'objectif principal est la sécurité et l'évaluation de la faisabilité d'une injection intracoronarienne de 35 millions de cellules AlloCSC chez des patients atteints d'un IAM et d'un dysfonctionnement ventriculaire gauche, traités au cours de la première semaine post-IAM. Le fait important est que l'essai est la première étude réalisée avec des cellules souches cardiaques incluant une stratégie d'imagerie par résonance magnétique hautement discriminante (IRM) pour sélectionner des patients à risque accru d'insuffisance cardiaque et d'événements indésirables tardifs.

Conformément à la convention de contribution Coretherapix, le paiement d'étape de 5 millions d'euros sera effectué en nouvelles actions TiGenix sur la base du prix de clôture moyen à Euronext Brussels 90 jours avant que le rapport ne soit rendu disponible le 9 juin 2017, ce qui résultera en l'émission de 6.538.329 nouvelles actions ordinaires TiGenix à Genetrix. Les nouvelles actions seront en principe émises d'ici mi-août.

Pour plus d'information

Claudia D'Augusta
Chief Financial Officer
T: +34 91 804 92 64
claudia.daugusta@tigenix.com

À propos de TiGenix

TiGenix NV (Euronext Bruxelles et Nasdaq : TIG) est une société biopharmaceutique de pointe spécialisée dans le développement de nouvelles thérapies centrées sur l'exploitation des propriétés anti-inflammatoires de cellules souches allogéniques expansées ou issues de donneurs.

L'essai clinique de phase III européen du produit phare de TiGenix, le Cx601, dans le traitement des fistules périanales complexes - une complication grave et invalidante de la maladie de Crohn, a été achevé avec succès. Le Cx601 a fait l'objet d'un dépôt pour approbation en Europe et un essai de phase III global visant à soutenir une demande de licence de produits biologiques (BLA) devrait être initié en 2017. TiGenix a conclu un accord de licence avec Takeda, une société pharmaceutique mondiale spécialisée en gastro-entérologie, selon lequel Takeda a acquis le droit exclusif de développer et commercialiser le Cx601 pour le traitement des fistules périanales complexes en dehors des États-Unis. Le deuxième produit de TiGenix dérivé des cellules adipeuses, le Cx611, est en cours

d'essai de phase I/II dans le sepsis sévère - une cause majeure de mortalité dans les pays développés. Enfin, l'AlloCSC-01, qui cible les cardiopathies ischémiques aiguës, a montré des résultats positifs dans un essai de phase I/II dans l'infarctus aigu du myocarde (IAM). Le siège social de TiGenix est basé à Louvain (Belgique) et la société a également des activités à Madrid (Espagne). Pour plus d'informations, veuillez consulter le site <http://www.tigenix.com>

Au propos de l'AlloCSC-01

L'alloCSC-01 est une suspension de cellules souches cardiaques allogéniques administrée par voie intracoronaire pour le traitement des cardiopathies ischémiques. Un essai clinique de phase I/II (CAREMI) visant à évaluer l'alloCSC-01 dans l'infarctus aigu du myocarde (IAM) a rempli son critère principal d'évaluation sans qu'aucun décès ou événement indésirable cardiaque majeur (EICM) n'ait été observé après 30 jours de traitement. Aucun décès ou EICM n'a été observé à 6 ou 12 mois de suivi et aucun événement indésirable lié à l'immunité n'a été enregistré à 12 mois de suivi. L'essai CAREMI a bénéficié de l'appui du consortium CAREMI (Numéro de subvention 242038, <http://www.caremiproject.eu/>), financé par le septième programme-cadre (Seventh Framework Programme) de la Commission européenne sous la coordination du Centro Nacional de Investigaciones Cardiovasculares (CNIC) et du Centro Nacional de Biotecnología, et la participation d'institutions de recherche et d'entreprises de neuf pays de l'UE.

Information prospective

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives et des estimations à l'égard des futures performances de TiGenix et du marché sur lequel elle opère. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que «croit», «anticipe», «s'attend à », «projette», «planifie», «cherche», «estime», «peut», «veut» et «continue» (liste non exhaustive) et d'autres expressions similaires. Elles comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations sont fondées sur diverses hypothèses et évaluations des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui ont été jugés raisonnables quand ils ont été formulés, mais qui pourraient s'avérer ou ne pas s'avérer corrects. Les événements réels sont difficiles à prédire et peuvent dépendre de facteurs indépendants de la volonté de TiGenix. Par conséquent, les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de TiGenix, ou les résultats de l'industrie, peuvent s'avérer sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs tels qu'ils sont exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations. Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, ces dernières ne sont valables qu'à la date de la publication du présent communiqué de presse. TiGenix décline toute obligation d'actualiser ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la société à leur égard, ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations, prévisions ou estimations sont fondées, à l'exception de ce qui est requis par la législation belge.